



REGLEMENT LES TRAILS DU LAC ET NORDIC DES ACHARDS 2024

L'ATHLETIC CLUB PAYS DES ACHARDS organise le 26 Mai 2024 « LES TRAILS DU LAC » et « LA NORDIC DES ACHARDS ».

L'organisation propose dans le respect du règlement FFA, 6 courses nature dont les départs et arrivées seront donnés au LAC DU JAUNAY, lieu-dit « LA BAUDRIERE » Saint Julien des Landes.

LES EPREUVES ET HEURES DE DEPART

TRAIL DU PETIT LAC	10 KM	TRAIL	200 D+	9H15
TRAIL DU PRE	15 KM	TRAIL	400 D+	9H00
TRAIL DU BARRAGE	21 KM	TRAIL	500 D+	8H45
LA NORDIQUE PASSION	10 KM	MARCHE NORDIQUE SANS CHRONO	200 D+	9H30
LA NORDIC DES ACHARDS NES	15 KM	MARCHE NORDIQUE	400 D+	9h30
LA NORDIC ENDURANTE	21 KM	MARCHE NORDIQUE	500 D+	8H15

Chaque coureur qui s'inscrit est conscient des difficultés du parcours et des conditions qu'il peut trouver (longueur du tracé, dénivelé, mauvaises conditions météo, course ...) et dispose d'une préparation physique adaptée à l'effort.

DROITS D'INSCRIPTION

TRAIL DU PETIT LAC	10 KM	Licencié FFA 10 €	Non Licencié FFA 12 €
TRAIL DU PRE	15 KM	Licencié FFA 13 €	Non Licencié FFA 15 €
TRAIL DU BARRAGE	21 KM	Licencié FFA 16 €	Non Licencié FFA 18 €
LA NORDIC PASSION	10 KM	Licencié FFA 8 €	Non Licencié FFA 10 €
LA NORDIC DES ACHARDS NES	15 KM	Licencié FFA 13 €	Non Licencié FFA 15 €
LA NORDIC ENDURANTE	21 KM	Licencié FFA 16 €	Non Licencié FFA 18 €

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET CERTIFICAT MEDICAL

Les courses sont ouvertes à tout athlète Homme ou Femme, licencié FFA ou non licencié, entrant dans la catégorie de la course concernée.

Au moment de l'inscription, chaque coureur doit :

- Pour les courses de 10 km être né(e)s avant le 31 décembre 2008
- Pour les courses de 15 km et 21 km être né(e)s avant le 31 décembre 2006

- Pour un Licencié FFA (Compétition, Loisir Running ou Entreprise) : fournir son numéro de licence qui sera vérifié automatiquement par le système d'inscription en ligne.
- Les titulaires d'un Pass-Running (J'aime courir) délivré par la FFA doivent s'inscrire en non licencié et fournir une copie recto/verso lisible de leur titre.
- Les non licenciés devront joindre une copie du certificat médical de " non contre-indication à la pratique " mentionnant clairement l'une des 3 mentions suivantes : " de La course à pied en compétition " ou " de l'athlétisme en compétition " ou " du sport en compétition ", et daté de moins de 1 an à la date du départ de la compétition.

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour toutes les courses, les inscriptions se feront uniquement par internet. Les inscriptions par internet seront closes dès que les limites totales seront atteintes, et au plus tard le Samedi 25 Mai à 18 H.

- Les inscriptions par courrier ne sont pas possibles.
- Les inscriptions sur place seront possible s'il reste des dossards disponibles.

Les personnes sans dossard ne seront pas admises à prendre le départ. Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Annulation de l'épreuve

Si annulation de la course avant le 26 avril 2024 par l'organisateur, remboursement total du dossard hors frais de dossier.

À partir du 26 avril, en cas de force majeure (aléas climatiques, pandémie, etc.) ou pour toute raison indépendante de sa volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription seront restitués à hauteur minimum de 60 % à chaque participant, en fonction des frais engendrés par l'organisation. Mais aucune indemnité ne pourra être versée.

Aucun remboursement de dossard ne sera effectué suite à une annulation de votre part sauf certificat médical à l'appui prouvant votre incapacité à participer à la course.

INSCRIPTION

En ligne sur le site : <https://acpachards.fr/> avec le lien fourni dessus ou directement sur [espace-competition.com](https://www.espace-competition.com) , et rechercher « les trails du lac ou nordic des achards »

<https://www.espace-competition.com/index.php?module=accueil&action=agenda>

ACCEUIL ET RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera :

- Le Dimanche 26 Mai à partir de 7h30 lieu-dit « LA BAUDRIERE » Saint Julien des Landes.

La présentation d'une pièce d'identité avec photo ou licence est exigée

1 Lot sera remis à chaque participant avec son dossard.

Dossard Eco-Responsable à restituer à la fin de la course sous peine de vous être facturé

CHAMPIONNAT DE VENDEE DE TRAIL

Pour participer aux championnats de Vendée de trail il faut :

- S'inscrire sur le trail du Pré (15 km)
- Être licencié à un club d'athlétisme de Vendée reconnu par la fédération
- Avoir une licence FFA compétition

RECOMPENSES

Les trails du lac :

Podiums et récompenses à partir de 11 heures

Récompense aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes de chaque course.

Pour le Championnat de trail sur le 15 km (trail du pré), le classement et les récompenses seront gérés par les représentants du comité de Vendée running.

La Nordic des Achards :

Podiums et récompenses à partir de 12 heures

Récompense aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes de chaque course chronométrée (15 et 21 km), ainsi qu'à la première arrivante et premier arrivant de la virée (10 km).

Sur le 15 km support CMNNV challenge régional la meilleure équipe au temps cumulée (composée de 2 femmes et 2 hommes) sera récompensée.

Le règlement FFA compétition sera appliqué et les juges veilleront à le faire respecter. Les pénalités seront sous forme d'arrêt du marcheur pendant 1 minute. Le juge présentera un carton jaune en annonçant au marcheur la faute commise, le marcheur devra s'arrêter. En cas de refus d'arrêt du marcheur, il sera disqualifié. Le pas de course caractérisé sera sanctionné immédiatement par une disqualification. Voir le lien ci-après pour le règlement complet.

http://marche.athle.com/upload/ssites/001183/marche_nordique/2023/reglement_mnc_01.09.2023.pdf

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'AXA.

Individuelle Accident : Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement en souscrivant une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

La responsabilité de l'organisation est dérogée en cas d'abandon ou de disqualification par l'organisation ou par l'équipe médicale.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours de toute nature qu'il soit, à l'encontre des organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

SERVICE MEDICAL

L'assistance médicale sera assurée par l' AMPS 85 de Vendée.

Si plus de 500 participants, un médecin viendra obligatoirement compléter le dispositif.

DROIT A L'IMAGE

De par sa participation à l'une des courses, chaque concurrent autorise expressément l' ACPA (ou ses ayants-droits tels que partenaires et média) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

BALISAGE ET RESPECT DU CODE DE LA ROUTE ET NATURE

Les parcours seront fléchés avec une couleur différente pour chaque distance Les courses sont courues en Nature dans des chemins, bois, prés, sous-bois, sentiers. Suivant les conditions météorologiques, les participants sont conscients de la possibilité de parcourir des chemins boueux, du risque de brouillard ou de vent. En cas de conditions météorologiques très défavorables, l'organisation s'autorise à modifier le parcours initial.

De par son inscription, chaque concurrent s'engage à respecter le règlement et l'environnement traversé, à suivre le parcours balisé, à ne pas jeter de déchets et de ravitaillements usagés en-dehors des zones de ravitaillement.

Toute attitude contraire à cette éthique, ainsi que :

- L'utilisation d'un moyen de transport pendant la course
- Le port incorrect du dossard
- La circulation en-dehors du sentier balisé
- Une dégradation volontaire de la flore
- Le fait de ne pas porter assistance à un coureur en difficulté
- Ou refuser de se laisser examiner par le médecin ou ne pas respecter sa décision

Pourront entraîner la disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, sans appel possible du concurrent.

L'association encourage le covoiturage aux participants pour accéder au site.

Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation ; dégageant ainsi les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et de séquelles.

En milieu rural, les carrefours et traversées de route dangereux ou importants seront sécurisés par des signaleurs ; une signalisation adaptée et sans signaleurs sera mise en place sur les autres traversées de routes.

Les concurrents doivent en tout point, et pendant toute la durée de la course, respecter le code de la route.

RAVITAILLEMENT

Chaque participant devra prévoir son propre gobelet.

Restauration sur place possible.

Les courses se déroulent en autosuffisance et imposent aux coureurs d'être autonomes.

Cependant 1 postes de ravitaillements (liquides et/ou solides) sur le 15 km et 21 km trail et marche nordique sera mis en place sur le parcours.

Gros ravitaillement à l'arrivée.

COORDONNEES



<https://acpachards.fr/>



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100063574210379> (trail)



<https://www.facebook.com/ACPA85marchenordique> (marche nordique)



0612955335 (information Trail du Lac)



0643620561 (information Nordic Achard)



acpa.lestrailsdulac@gmail.com



acpa85.mn@gmail.com

AUTRES.....

1€ par participant sera partagé entre l'Association KOCOON et Chirurgie Cardiaque

WC sur place mais pas de douche